Stationnement dans les parkings

(English version below)

Le stationnement de nuit dans les parkings Eiffel et Bouygues ne sont autorisés que :

- Sur des périodes de courtes durées (inférieures à 2 semaines) et seulement avec autorisation via une demande qui doit être transmise à support.dpiet@listes.centralesupelec.fr en précisant :
  - Marque et Modèle du véhicule
  - Immatriculation du véhicule
  - Nom du Parking
  - Numéro de place
  - Période de stationnement temporaire
  - Raison de la demande exceptionnelle

Les véhicules qui stationnent sans autorisation de la DPIET peuvent être amenés en fourrière par la police municipale pour des raisons de sécurité.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous restons à votre disposition.

L'ensemble des équipes de la DPIET,
Direction du Patrimoine Immobilier et de l'Environnement du Travail

Overnight parking

Overnight parking in the Eiffel and Bouygues parking lots is authorized only :

- For short periods (less than 2 weeks) and only with authorization via a request to be sent to support.dpiet@listes.centralesupelec.fr, specifying :
  - Vehicle registration
  - Parking lot name
  - Parking space number
  - Temporary parking period
  - Reason for exceptional request

Vehicles parked for several months without authorization may be impounded by the municipal police for safety reasons.

We thank you for your understanding and remain at your disposal.

All DPIET teams,
Department of heritage and property management